

Projet d'évaluation

Janvier 2022

Préambule

Ce projet d'évaluation est un document informatif, à caractère non-contractuel. Il n'engage pas l'établissement vis-à-vis de ses usagers, il explique les grands principes qui président à l'évaluation.

Il expose dans ce préambule des principes communs, avant de décliner pour chaque discipline, spécialité ou groupe de disciplines, son protocole d'évaluation.

Ce protocole vise à conforter l'égalité de traitement des élèves.

Ce protocole, validé en Conseil Pédagogique a été présenté au Conseil d'Etablissement.

Pour information, les aménagements d'épreuves auxquels ont droit les élèves porteurs de handicaps ou à besoins éducatifs particuliers :

<https://eduscol.education.fr/1224/les-amenagements-d-examens-pour-les-eleves-en-situation-de-handicap>

Principes généraux

L'évaluation est avant tout un outil au service des apprentissages. Il s'agit d'un processus qui offre à l'élève une visibilité sur sa progression et qui participe au renforcement de son sentiment de compétence. Chaque évaluation doit en effet être formatrice pour l'élève.

L'élève est évalué à l'oral et à l'écrit et se soumet à toutes les évaluations proposées par ses professeurs.

L'enseignant peut, dans la mesure du possible et selon son projet pédagogique, évaluer tout type d'activité.

Les évaluations ne sont pas données à la demande des élèves ou des familles et restent à l'initiative du professeur.

Les évaluations portent sur des situations variées permettant d'évaluer les compétences (connaissances, capacités et attitudes) associées aux programmes enseignés ; et ceci à l'écrit et à l'oral.

L'évaluation globale de l'élève

Les évaluations proposées peuvent être classées en trois grandes catégories :

Diagnostiques, pour connaître le niveau des connaissances, compétences et capacité d'un élève, en amont d'une séquence d'apprentissage.

Formatives, pour permettre à l'élève de se situer dans l'acquisition des connaissances et compétences, en cours d'apprentissage.

Sommatives, pour attester un niveau de maîtrise des connaissances, compétences et capacités de l'élève au terme d'un temps d'apprentissage.

Le nombre et la fréquence des évaluations proposées relève de l'initiative de chacun des enseignants, qui veillent, dans la mesure du possible, à en multiplier la forme et le nombre, afin d'évaluer leurs élèves dans toutes leurs dimensions au cours d'une période.

Les évaluations formatives et sommatives sont prises en compte dans l'évaluation globale de l'élève ; elles ont une fonction et un poids qui leurs sont propres. Le tableau ci-dessous liste, de façon non exhaustive, les différentes évaluations pouvant être proposées, selon leur dimension formative ou sommative.

	Enjeu formatif			
	Très faible	Faible	Moyen	Fort
Dimension sommative	Très faible			<ul style="list-style-type: none"> ● QCM de cours ● Interrogation écrite/orale ● ...
	Faible			<ul style="list-style-type: none"> ● Exercice de cours ● Devoir "maison" ● Productions d'élèves variées ● Synthèse ● ...
	Moyen		<ul style="list-style-type: none"> ● TP type "ECE" ● Devoir surveillé (1h ou 2h) ● ... 	<ul style="list-style-type: none"> ● Compte-rendu de TP ● DS court ● ...
	Fort	Epreuve terminale du baccalauréat		

La valeur de l'évaluation, en termes de coefficients, sera d'autant plus élevée dans le calcul de la moyenne que l'enjeu sommatif est important. A contrario, un enjeu plus formatif appellera des coefficients moins élevés.

Au sein de chaque discipline, chaque enseignant garde la maîtrise de la valeur de son évaluation.

Les moyennes seront arrondies au point supérieur en fin de période.

Chaque discipline ou spécialité précise les attendus de fin de cycle ou de fin d'année dans son propre protocole.

Gestion des évaluations de remplacement et des absences

La moyenne doit être révélatrice du niveau de l'élève au regard des attendus de fin de trimestre ou de semestre.

En fin de période, une évaluation pourra être donnée, à l'initiative du professeur, à certains élèves afin d'évaluer des compétences qui ne l'ont pas été au cours du trimestre ou semestre écoulé (pour absence ou autre raison) et garantir ainsi que la moyenne représente bien le niveau de l'élève.

Le zéro est une note d'évaluation. Il ne peut pas être utilisé avec une visée de sanction d'ordre disciplinaire. En revanche, le zéro peut être attribué à un travail non rendu (devoir à la maison, copie blanche).

La tricherie, fraude aux examens appellera systématiquement la mise en œuvre d'une sanction disciplinaire.

Sciences économiques et Sociales

Les 2 mots d'ordre qui pourraient caractériser les modalités d'évaluation sont diversité et multiplicité.

-diversité dans les évaluations et activités proposées (évaluations écrites et orales, DM et DS, seul ou en groupe) et dans les coefficients appliqués.

-multiplicité des travaux demandés pour augmenter les possibilités de réussite de l'élève, de se rattraper éventuellement, pour enfin que la moyenne du semestre soit vraiment significative du niveau de l'élève.

En classe de première :

On privilégiera les devoirs de type baccalauréat en adaptant l'épreuve composée de Terminale (avec notamment l'étude de document et la question de raisonnement), devoir de deux heures en classe au 1er semestre voire de 4 heures à la fin du 2ème semestre.

Des devoirs maison seront donnés sur une partie de l'épreuve composée (comme l'étude de document, ou la question de raisonnement).

D'autres types d'évaluation en classe et en groupe permettront de travailler l'argumentation demandée dans la question de raisonnement. Le rendu pourra être écrit ou oral (dans l'optique du Grand Oral de Terminales).

Des évaluations portant uniquement sur les connaissances pourront être proposées (type test par exemple).

En classe de terminales :

Comme en classe de première, on diversifiera les formes et les objets d'évaluation.

La dissertation de type bac sera introduite en Terminales soit en devoir maison soit en classe (devoir en 4 h). Durant le premier semestre, un devoir en 4 h de type bac pourra être proposé.

Des “devoirs maison” individuels ou en groupe seront donnés, devoirs portant sur la totalité ou une partie de l’épreuve de type bac (épreuve composée ou dissertation). D’autres travaux faisant travailler l’argumentation et l’oral seront proposés (débat par exemple, présentations orales).

A partir de mars et après l’épreuve de bac, une préparation intensive au Grand Oral sera réalisée et pourra être évaluée par étapes : problématique, recherche documentaire, plan de la présentation, argumentation et l’oral lui-même.

Remarque : un coefficient plus élevé ou plus bas, un bonus (Pronote) pourront éventuellement être appliqués afin d’élever la moyenne si besoin, en particulier en première où l’évaluation a un caractère certificatif.

Langues vivantes

L’évaluation des élèves est fondée sur la mesure de l’acquisition des connaissances, des compétences, et des capacités, voir référents du **Cadre Européen Commun de Référence des Langues (CECRL)** et le **Livret Scolaire du Lycée (LSL)**.

RAPPEL DES NIVEAUX VISÉS SELON LE CECRL

- A la fin de la Première, le niveau visé est : **LVA B1-B2** - **LVB A2-B1**
- A la fin de la Terminale, le niveau visé est : **LVA B2** - **LVB B1**
- En LVC, les élèves acquièrent le niveau B1 progressivement durant le cycle.

RAPPEL sur les compétences du livret et du CECRL

- a) Écouter, visionner et comprendre
- b) Lire et comprendre
- c) Parler en continu
- d) Ecrire
- e) Interagir à l’écrit et à l’oral
- f) Faciliter la communication et la compréhension interculturelles

RAPPEL sur le niveau de maîtrise du Livret Scolaire

- 1 = non maîtrisé,
- 2 = maîtrise insuffisante,
- 3 = maîtrisé,
- 4 = bien maîtrisé

MODALITÉS

- Les élèves seront évalués dans chacune des activités langagières tant en classe de Première qu’en Terminale.
- Par semestre, les élèves auront environ 4 évaluations sommatives type Bac, chaque note comptant pour un coefficient 2 ou plus dans la moyenne.
- Chaque professeur se réserve la liberté de faire tous types d’évaluations en fonction des besoins des élèves et de son enseignement.

ÉVALUATION

- Les élèves seront évalués selon les grilles d'évaluation du Bulletin Officiel du Ministère de l'Éducation Nationale.
- Les professeurs de langues se réservent la possibilité d'organiser des évaluations communes durant l'année, à échelle de deux enseignants voire plus, d'une même langue ou plus.

PROJET COMMUN AUX DISCIPLINES SCIENTIFIQUES (SPÉCIALITÉ SVT, SPÉCIALITÉ PHYSIQUE-CHIMIE ET ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE) AU CYCLE TERMINAL

1. En spécialité PHYSIQUE-CHIMIE et SVT :

L'évaluation est un outil au service des apprentissages, dans un objectif de préparation des élèves aux épreuves finales comme aux exigences de l'enseignement supérieur.

Les évaluations à caractère essentiellement sommatif proposées en première préparent les évaluations terminales. Les sujets soumis, en première et en terminale, s'inspirent des sujets d'examen afin d'assurer une préparation des élèves conforme aux exigences des programmes. En terminale, une épreuve « blanche » est proposée pour préparer l'écrit du baccalauréat. L'évaluation de la composante expérimentale est régulièrement proposée lorsque les conditions matérielles sont réunies.

Pour évaluer, les professeurs s'appuient sur des grilles de compétences communiquées aux élèves.

- Compétences écrites en SVT : **barèmes à curseurs.**
- Compétences pratiques en SVT et PC : **grilles ECE figurant dans les programmes officiels (BO).**
- Compétences orales : **grille harmonisée adaptée du Bulletin Officiel BO.**

Évaluations essentiellement sommatives	Évaluations essentiellement formatives	Évaluation de la composante expérimentale
<ul style="list-style-type: none">● Explication des attendus, critères et barèmes harmonisés.● Sujets pouvant s'appuyer sur une banque nationale de sujets (BNS) ou sur des sujets	<ul style="list-style-type: none">● De multiples formes d'évaluation possibles.● Prise en compte possible dans la moyenne si :<ul style="list-style-type: none">- l'évaluation est annoncée à l'avance ;	<ul style="list-style-type: none">● Evaluation indispensable dans nos disciplines car la composante expérimentale est évaluée dans l'épreuve de spécialité de terminale (ECE).● Evaluation particulièrement

de spécialité donnés au baccalauréat pour s'assurer qu'on y évalue des tâches et compétences variées, dans l'esprit des attendus des programmes.	<ul style="list-style-type: none"> - le faible enjeu sommatif est précisé ; - une remédiation est possible ; - si les modalités sont explicitées ; - l'évaluation est bienveillante (on est évalué pour apprendre et l'erreur est de ce fait « normale »). 	propice à l'évaluation par compétences (compétences disciplinaires et compétences transversales (<i>exemples : communiquer à l'écrit, à l'oral, coopérer, créer, produire ...</i>)). <ul style="list-style-type: none"> ● Évaluation individuelle ou en groupe possible.
Fréquence : 3 à 4 par semestre en fonction du niveau et des aléas du calendrier	Fréquence : tout est envisageable en termes de fréquence.	Fréquence : évaluation répartie ou concentrée sur une ou plusieurs séances de travaux expérimentaux.
Poids dans la moyenne : 50 % à 60 %	Poids dans la moyenne : 20 % à 25 %	Poids dans la moyenne : 20 % à 30 %

Les professeurs utilisent des coefficients différents pour garantir le poids de chaque type d'évaluation dans la moyenne semestrielle.

2. Mise en œuvre pratique en enseignement scientifique :

Le programme d'enseignement scientifique participe d'une volonté de fournir, à tous, les éléments d'une **culture scientifique et une compréhension de l'approche scientifique du monde**, au-delà des approches disciplinaires habituelles. Cet enseignement peut être pris en charge par plusieurs professeurs (mathématiques, physique-chimie et SVT).

Trois ambitions sont poursuivies :

- la science pour savoir ;
- la science pour faire ;
- la science pour former l'esprit.

Compétences évaluées :

- comprendre la nature du savoir scientifique et ses méthodes d'élaboration ;
- identifier et mettre en œuvre des pratiques scientifiques, notamment à travers l'utilisation de savoirs et des savoir-faire mathématiques ;
- identifier et comprendre les effets de la science sur les sociétés et sur l'environnement.

Chaque professeur engagé dans cet enseignement propose différents types d'évaluation (voir tableau ci-dessous).

Une évaluation sommative plurithématique (portant sur plusieurs thèmes du programme) d'une durée de 2 heures est proposée une fois dans l'année en classe de première et en classe de terminale (l'organisation sera à définir selon les contraintes matérielles rencontrées).

En classe de première, un projet expérimental et numérique est proposé ; il nécessite une évaluation spécifique qui valorise :

- la production scientifique ;
- la communication écrite et orale ;
- engagement des élèves ;
- qualité du travail coopératif.

En première :

Évaluations essentiellement sommatives	Evaluations de moindre enjeu sommatif	Évaluations essentiellement formatives
<ul style="list-style-type: none"> ● Un DS (devoir surveillé) plurithématique. ● Le projet expérimental et numérique de première. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Des interrogations ou des DS thématiques (évaluation sur un thème du programme). ● Des productions d'élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> ● De multiples formes possibles. ● Prise en compte possible dans la moyenne si : <ul style="list-style-type: none"> - l'évaluation est annoncée à l'avance ; - le faible enjeu sommatif est précisé ; - une remédiation est possible ; - si les modalités sont explicitées ; - l'évaluation est bienveillante (on est évalué pour apprendre et l'erreur est de ce fait « normale »).
Fréquence : 1 fois dans l'année pour chaque type d'évaluation	Fréquence : tout est envisageable en termes de fréquence.	Fréquence : tout est envisageable en termes de fréquence.
De 50 % à 60 % de la moyenne	De 20 % à 25 % de la moyenne	De 20 % à 25 % de la moyenne

En terminale :

Évaluations essentiellement sommatives	Evaluations de moindre enjeu sommatif	Évaluations essentiellement formatives
<ul style="list-style-type: none"> ● Un DS plurithématique avec 2 exercices dont le sujet associe au moins deux des trois disciplines impliquées dans l'enseignement. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Des interrogations ou des DS thématiques (évaluation sur un thème du programme). ● Des productions d'élèves. 	<ul style="list-style-type: none"> ● De multiples formes possibles. ● Prise en compte possible dans la moyenne si : <ul style="list-style-type: none"> - l'évaluation est annoncée à l'avance ; - le faible enjeu sommatif est précisé ;

		<ul style="list-style-type: none"> - une remédiation est possible ; - si les modalités sont explicitées ; - l'évaluation est bienveillante (on est évalué pour apprendre et l'erreur est de ce fait « normale »).
Fréquence : 1 fois dans l'année	Fréquence : tout est envisageable en termes de fréquence.	Fréquence : tout est envisageable en termes de fréquence.
De 75 % à 80 % de la moyenne		De 20 % à 25 % de la moyenne

Pour chacune des classes, les professeurs utilisent des coefficients différents pour garantir le poids de chaque type d'évaluation dans la moyenne semestrielle.

EN MATHÉMATIQUES

- une évaluation de cours hebdomadaires.
- des devoirs Non-Surveillés (à la maison).
- des pré-évaluations avant DS peuvent être données.
- des évaluations sommatives
- des Devoirs Surveillés
- une évaluation peut être donnée en fin de trimestre afin de réévaluer les compétences non validées.

Spécialité NSI (NUMÉRIQUE SCIENCE INFORMATIQUE) :

Dans le cadre de la spécialité informatique, l'élève risque de disposer de moins de maturité et de recul pour s'approprier les notions que dans certaines disciplines qu'il connaît depuis le cycle 4 et dont il a intégré les objectifs et les principes d'évaluation.

Il conviendra donc de le rassurer sur ces capacités à suivre la matière et à obtenir de bons résultats.

Toutefois, il conviendra aussi d'exiger toute la régularité nécessaire pour lui permettre de suivre la spécialité jusqu'au baccalauréat, et permettre au groupe d'aborder toutes les notions présentes au programme à un rythme soutenu.

Ces évaluations doivent prendre des formes variées et permettre rapidement en début de première à tous de :

- Acquérir les principes fondamentaux de l'informatique et les bases de la programmation au travers d'exercices théoriques, des expérimentations pratiques et des travaux de programmation.
- Développer rapidement un savoir et une culture informatique.
- Dans le cadre de projets individuels, collectifs, de recherche, d'investigation, organiser la collaboration et penser la documentation.

En début de première, les évaluations auront pour principaux objectifs :

- Installer des réflexes et des habitudes propres à l'informatique (manuels, documentations, tests, partages, ...).
- Motiver les élèves à travers d'une pratique assidue de la programmation (vecteur principal pour se confronter aux problématiques propres à la discipline).
- Développer une pensée propre à l'informatique (Analyse de problèmes, recherche de motifs et décomposition en sous-problèmes, choix de stratégies et réutilisation de modèles et de structures déjà rencontrés, ...).
- Penser les problèmes de représentation de l'information en regard des contraintes matérielles propres à la machine ou aux réseaux.

L'objectif principal est de donner goût à tous et à toutes pour la matière et de susciter des vocations chez nos élèves. Aussi la plupart des évaluations tendent à valoriser la recherche, la force de proposition, la collaboration et la capacité à intégrer les idées des autres dans son travail.

Dans un premier temps, il sera proposé aux élèves qui le nécessitent des alternatives pour permettre de ne pas évaluer négativement un travail éventuellement lacunaire.

Très rapidement, et avant le début du second semestre de première, les élèves devront remettre avec **régularité, assiduité et ponctualité** les travaux demandés. Cela pour permettre au groupe d'avancer à un rythme soutenu et à l'élève lui-même d'être prêt à aborder les notions suivantes.

Dans la mesure du possible, l'élève identifiera en amont d'une évaluation et clairement les compétences qui seront évaluées.

Des évaluations sommatives sous formes d'extraits de QCMs E3C viendront compléter l'évaluation.

Il sera difficile d'envisager la poursuite de la spécialité en Terminale pour les élèves qui au cours du deuxième semestre n'auraient pas réussi à acquérir la régularité nécessaire et les bonnes habitudes de travail.

En Terminale, les deux objectifs principaux sont l'obtention de notes honorables à l'examen et la préparation à la poursuite d'études supérieures dans le domaine de l'informatique.

La préparation au baccalauréat donnera lieu à :

- Des préparations en groupe de sujet d'annales des années précédentes visant à évaluer si l'élève est prêt, se considère comme prêt, et qui visent principalement à le rassurer sur ses capacités.
- Des examens proprement dits notés et réalisés en conditions réelles suivront (Exercices de Bac en temps limités, exercices pratiques issus de la banque de sujets, Bac blanc,...).
- La préparation au Grand Oral dès le début de l'année.
- Des activités complémentaires pour aborder le cycle supérieur sereinement,

D'une manière générale :

L'ensemble des évaluations doit permettre d'évaluer les six grandes compétences qui sont l'objectif de la spécialité NSI :

- analyser et modéliser un problème ;
- décomposer un problème en sous-problèmes ;
- concevoir des solutions algorithmiques ;
- mobiliser les concepts et les technologies ;
- traduire un algorithme dans un langage de programmation ;
- développer des capacités d'abstraction et de généralisation.

En fonction des objectifs poursuivis et selon les compétences évaluées, l'évaluation pourra s'appuyer sur des devoirs surveillés sur table ou sur machine, des devoirs en temps libre, des interrogations « flash » et des exercices à rendre, des présentations orales et des projets informatiques. Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres formes d'évaluation peuvent être utilisées.

La préparation à l'oral peut se faire dès la première via des exposés et des présentations de travaux.

HISTOIRE-GEOGRAPHIE – EMC

TRONC COMMUN HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Objectifs de l'enseignement d'Histoire-Géographie en tronc commun :

“L'Histoire et la Géographie aident les élèves à acquérir des repères temporels et spatiaux; elles leur permettent de discerner l'évolution des sociétés, des cultures, des politiques, les différentes phases de leur histoire ainsi que les actions et décisions des acteurs ; elles les confrontent à l'altérité par la connaissance d'expériences humaines antérieures et de territoires variés. Partant, elles leur donnent les moyens d'une compréhension éclairée du monde d'hier et d'aujourd'hui, qu'ils appréhendent ainsi de manière plus distanciée et réfléchie. Le monde dans lequel les lycéens entreront en tant qu'adultes et citoyens est traversé par des dynamiques complémentaires, conflictuelles, voire contradictoires dont beaucoup sont les conséquences de faits antérieurs, de longues ou brèves mutations.”

L'évaluation :

Une moyenne pour être robuste et fiable doit s'appuyer sur un nombre suffisant de notes, au moins trois.

Il existe deux types d'évaluations : sommatives, formatives.

L'évaluation sommative se situe au terme d'un temps d'apprentissage et prend généralement la forme d'un devoir sur table. Elle vise à connaître le degré de maîtrise des apprentissages des élèves.

Les sujets sont conçus sur le modèle de la Banque Nationale de Sujets ou tirés directement de celle-ci.

L'évaluation formative repose sur des exercices différents (oraux, "petits" exercices, travaux de groupe, D.M. ...) dont l'objectif est de favoriser la progression des apprentissages. Ces évaluations seront mises en place selon les besoins des élèves.

Le professeur est seul juge de la représentativité de la moyenne semestrielle (Cf le Préambule)

Principales capacités évaluées :

Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux

S'approprier les exigences, les notions et les outils de la démarche historique et de la démarche géographique

TRONC COMMUN ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Pourquoi l'Education Morale et Civique ? "L'EMC aide les élèves à devenir des citoyens responsables et libres, conscients de leurs droits mais aussi de leurs devoirs. Il contribue à forger leur sens critique et à adopter un comportement éthique. Il prépare à l'exercice de la citoyenneté et sensibilise à la responsabilité individuelle et collective. Cet enseignement contribue à transmettre les valeurs de la République à tous les élèves."

L'évaluation en E.M.C. : le faible volume horaire (18 heures maximum) et l'aspect transversal et transdisciplinaire de l'E.M.C. invitent à varier les exercices et surtout à rompre avec les sujets d'études académiques. Les élèves doivent avoir au moins deux notes dans l'année pour constituer une moyenne.

Principale capacité travaillée : Savoir exercer son jugement et l'inscrire dans une recherche de vérité ; être capable de mettre à distance ses propres opinions et représentations, comprendre le sens de la complexité des choses, être capable de considérer les autres dans leur diversité et leurs différences.

HGGSP

-Organisation par semestre des évaluations.

-Évaluations dans différentes situations de classe (exposés oraux, productions écrites).

-Grande variété de travaux réalisés par les élèves en classe comme à la maison.

Tous évaluable.

- À valeurs formatives et sommatives, elles peuvent être orales (Optique du Grand Oral) et écrites: dissertation/étude de documents.

Coefficients variables selon le degré d'attente, sommative ou formative.

-Des évaluations de type connaissances, QCM, résumés, fiches de lecture, cartes mentales...viennent s'ajouter au socle d'évaluations de type Bac. Coefficients variables.

-Les notes de type Bac apparaissent clairement dans Pronote.

-Le professeur est seul juge de la représentativité de la moyenne semestrielle (Cf le Préambule et le B.O. du 29 juillet)

- Buts de l'enseignement de HGGSP : s'approprier des clés de compréhension du monde passé et contemporain sur le plan des relations sociales, politiques, économiques et culturelles et proposer un traitement politique, aux échelles nationale et internationale, de grandes questions à dimension historique.

Les capacités suivantes sont travaillées : analyser, interroger, adopter une démarche réflexive ; se documenter ; travailler de manière autonome ; s'exprimer à l'oral, faire des passerelles avec l'enseignement du tronc commun.

-En 1ère les élèves prennent leurs marques et découvrent progressivement les attendus de la discipline de Spécialité Histoire Géographie Géographie Sciences Politiques tant en termes méthodologiques que d'appropriation des connaissances.

-En Terminale les élèves consolident les apprentissages méthodologiques et cognitifs de Première dans l'optique des 2 épreuves du Baccalauréat : l'écrit de 4 h coefficient 16 en mars et le Grand Oral coefficient 10 en juin.

Français

Dans la perspective de la préparation des élèves à l'épreuve anticipée de français et compte tenu du fait que la moyenne de français en classe de première n'est pas prise en compte dans la note de l'évaluation continue du baccalauréat, les évaluations de français en première s'inscrivent dans une démarche essentiellement formative. En voici les deux modalités :

1) Travaux pratiques et exercices d'entraînement

Type : évaluation formative

- Objectifs :

- acquérir les compétences spécifiques aux différents exercices des épreuves écrites et orales de l'examen ;

- favoriser l'apprentissage autonome et collaboratif au travers d'activités de recherche et de travaux pratiques, individuellement ou en groupes ;

- amener les élèves à investir leur préparation d'une façon active en se débarrassant de la pression d'une note sanction.

Type : exercices écrits et oraux de tous types, travaux de groupes, questionnaires.

Notation : échelle chiffrée de 5 à 20 au coefficient 1 et sous forme d'une note bonus qui n'est prise en compte que si elle permet d'augmenter la moyenne de l'élève.

2) Exercices du baccalauréat de français

Type : évaluation sommative et formative.

- Objectifs :

- permettre à l'élève de se situer par rapport aux attentes des différents exercices de l'EAF
- s'entraîner aux différents exercices de l'EAF dans un format et des conditions proches ou similaires à celles de l'examen.

Type : dissertation, commentaire composé et explication linéaire orale, au format de l'examen ou sous forme d'examen blanc.

Notation : note sur 20 dotée d'un coefficient 2 ou 3 (ces notes sont précédées de la mention "BAC" dans Pronote).

EPS

1. Les textes de référence

-Circulaire parue au bulletin officiel n°30 du 29 juillet 2021 relative aux modalités «Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022» ;

-Circulaire n° 2019-129 du 26-9-2019, «Évaluation de l'éducation physique et sportive, organisation du contrôle en cours de formation (CCF) et référentiel national d'évaluation».

Rappel

«En éducation physique et sportive, l'évaluation certificative s'effectue dans le cadre d'un contrôle en cours de formation (CCF) pour les candidats scolaires ou lors d'un examen ponctuel terminal pour les candidats individuels. Le candidat scolaire est évalué pendant l'année de terminale sur trois épreuves reposant sur trois activités physiques, sportives et artistiques (APSA). La note finale obtenue par le candidat est la moyenne de ces trois épreuves».

Circulaire du 29 juillet 2021.

«Le candidat est évalué sur trois épreuves, reposant sur trois activités, qui constituent l'ensemble certificat choisi par le candidat, afin de valider le degré d'acquisition des attendus de fin de lycée fixés par le programme d'EPS du lycée.

La note finale obtenue par le candidat est la moyenne de ces trois épreuves. Pour constituer des ensembles certificatifs de trois épreuves à proposer aux candidats, l'établissement doit tenir compte de plusieurs impératifs :

- les trois épreuves doivent reposer sur trois activités relevant de champs d'apprentissage différents ;
- deux activités au moins sont choisies dans la liste nationale d'activités fixée par le programme.

La troisième activité peut être choisie parmi la liste académique ou relever de l'activité établissement. Pour chaque ensemble certificatif, la totalité de l'enseignement est assurée par le même enseignant». Circulaire du 26 septembre 2019.

2. La programmation

L'évaluation CCF en EPS répond à la volonté de respecter les attentes fixées par les textes tout en proposant une programmation équilibrée.

Les menus d'activités physiques, sportives et artistiques (APSA) proposées aux élèves répondent aux exigences, avec 3 activités issues de 3 champs d'apprentissage (CA) différents.

Les APSA sont prises dans la liste des activités nationales et académiques proposées, en fonction des possibilités matérielles et humaines offertes au lycée. Au lycée Molière cette proposition d'APSA est issue du souhait que font les élèves en début d'année.

Les activités proposées en Terminale sont programmées en seconde et/ou en première afin de permettre aux élèves d'avoir de meilleurs repères dans le but de mieux réussir les CCF par la suite.

La durée de chaque séquence est de 8 à 10 semaines, cette durée permet d'envisager des progrès moteurs, méthodologiques et sociaux pour chaque élève.

3. Les modalités d'évaluations choisies et mises en œuvres E.P.S

Les référentiels d'évaluation selon Le Bulletin Officiel N°30 du 29 juillet 2021 fixe les modalités d'évaluation pour la session 2022.

Conformément aux textes en vigueur (BO spécial n°4 du 29 avril 2010), l'épreuve d'EPS au baccalauréat est organisée dans l'établissement sous forme de **contrôle en cours de formation** pendant l'année de terminale.

Pour chaque séquence d'apprentissage d'APSA, l'évaluation est programmée (les candidats sont prévenus à l'avance) et portent sur des compétences liées :

- à l'AFL 1 (Attendus de Fin de Lycée) lors du CCF (séance terminale) par l'enseignant responsable du groupe et un autre collègue d'EPS.
- aux AFL 2 et 3 au fil de la séquence et/ou en fin de séquence d'apprentissage par l'enseignant responsable du groupe menu

Les dates et modalités sont transmises à l'Inspection Académique en début d'année scolaire.

4. Gestion et aménagement des contrôles adaptés en E.P.S

Absence non-justifiée:

La commission académique est responsable de la note EPS de chaque élève. La note finale dépend de la présence ou non d'un certificat médical. Sans justificatif d'absence, celle-ci attribuera aux élèves la note de 0/20 au CCF concerné.

Absences justifiées le jour de l'évaluation:

Justifiée par un certificat médical, un rattrapage est organisé aux dates prévues en fonction du protocole en vigueur.

Absence ponctuelle:

Il arrive qu'un élève ne puisse suivre un cours d'EPS (maladie, convocation), il devra présenter une excuse au conseiller principal d'éducation. Si l'élève doit s'absenter pendant plusieurs séances, ces absences devront être valablement justifiées (certificat médical, convocation...) Les justifications devront être remises à l'enseignant d'EPS.

Inaptitude totale:

Si l'élève est inapte aux épreuves d'EPS pour raison médicale pour l'année scolaire, le certificat médical doit être présenté en début d'année. Un certificat rétroactif ne sera pas accepté (le certificat dispense à partir du jour où il est signé).

Lorsque le certificat aura été validé à la commission académique responsable des CCF. , l'élève n'aura pas de notes d'EPS à l'examen.

Inaptitude partielle, plusieurs possibilités :

- Renvoyer le candidat à l'épreuve d'évaluation différée (rattrapage)
- Permettre une certification sur deux épreuves, pour le candidat dont l'inaptitude en cours d'année est attestée et qui ne peut, de ce fait, présenter une des 3 épreuves physique de son ensemble certificatif. Dans ce cas, le candidat est noté sur la moyenne des deux notes
- Permettre l'aménagement de l'épreuve en fonction de l'inaptitude de l'élève : mise en place d'une épreuve adaptée fixée par le référentiel validé par la commission académique.

Les candidats concernés sont ceux qui ont fourni un certificat médical ou les cas de force majeure (accord du Chef d'Établissement).